

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2022

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 145

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 13

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« dans le statut » ;

les mots :

« en qualité ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 5, substituer aux mots :

« dans le statut » ;

les mots :

« en qualité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.